

ECHELLE : 1/10000

ENSEMBLE DE LA COMMUNE, LES PANNISSIÈRES, LE COLLET

Vu pour être annexé
délibération du 28.02.2013

DELIBERATIONS	MODIFICATIONS		PHASES D'ETUDES	
	Date	Objet	Date	Objet
Prescription : 17.12.2001				
Arrêt du Projet: 04.07.2005				
Approbation : 24.04.2006				

A.U.M ARCHITECTURE - 68, Rue Someiller - 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.33.75.10 - Fax : 04.79.33.71.79

LEGENDE :

U ZONES URBAINES

Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Zone Ua	Centre-ville	Zone Uh	Hameaux traditionnels
Zone Ub	Immables collectifs station du Collet		
secteur Uba	début à accueillir de nouvelles constructions à vocation d'hébergement hôtelier	Zone Uj	réservée à des activités économiques
Zone Uc	Immables collectifs en Centre-ville	secteur Uj(a)	Lac de Flumet (EDF)
Zone Ud	Habitat individuel, chalets		
secteur Ud(t)	touristique (camping)	Zone Us	Equipements publics, sportifs...
secteur Ud(ht)	hébergement hôtelier		
secteur Ud(c)	Chalets du Collet		

AU ZONES A URBANISER

Secteurs à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation

Secteur AU strict : urbanisable après modification du PLU

Secteurs AU indicés : urbanisables par opération d'aménagement d'ensemble

Secteur AUc destiné à recevoir des constructions de moyenne densité, en référence à la zone Ue

Secteur AUd destiné à recevoir des constructions de plus faible densité, en référence à la zone Ud

Secteur AUi destiné à recevoir des activités liées à l'exploitation forestière

Secteur AUS destiné à recevoir des équipements publics, en référence à la zone Us

A ZONES AGRICOLES

Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Secteur As secteur à enjeu paysager, où toute nouvelle construction est interdite

N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison :

- soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
- soit de l'existence d'une exploitation forestière,
- soit de leur caractère d'espaces naturels.

Secteur Nz	Préservation de zone humide (tourbière du Collet)
Secteur Np	Protection de captage
Secteur Ns	Domaine skiable
Secteur Ni	Equipements touristiques
Secteur Nu	Secteur où seule l'évolution du bâti existant est autorisée

	Emplacement Réservé		Bâtiment Agricole abritant du bétail
	Limite de Zone		Patrimoine minier à conserver
	Limite Communale		

RISQUES NATURELS	Report indicatif du zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (pour tout projet dans ces secteurs, consulter le PPRNP annexé au PLU) en rouge : les zones d'interdictions en violet : les zones de projet possible sous maîtrise collective en bleu : les zones de contraintes faibles
PERMIS DE DEMOLIR	Dans un souci de préservation du patrimoine, le permis de démolir sera imposé dans les zones Ua et Uh

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

INDEX	DESIGNATION DE L'OPERATION	QUALITE/TYPE DE LA REPARATION
ER 1	Amenagement d'un parking	Continue
ER 2	Amenagement de parking	Continue
ER 3	Amenagement de voirie	Continue
ER 4	Amenagement de voirie	Continue
ER 5	Amenagement de voirie (sur l'axe de Trézel)	Continue
ER 6	Élargissement de voirie	Continue
ER 7	Élargissement de voirie	Continue
ER 8	Élargissement de voirie	Continue
ER 9	Amenagement de voirie (aménagement (station du Collet)	Continue
ER 10	Protection de cagette (Mellau)	Continue
ER 11	Protection de cagette (Gambert)	Continue
ER 12	Protection de cagette (Gambert)	Continue
ER 13	Protection de cagette (Chant Supérieur)	Continue
ER 14	Protection de cagette (Chant inférieur)	Continue
ER 15	Protection de cagette (Tartas)	Continue
ER 16	Protection de cagette (Mariano)	Continue
ER 17	Protection de cagette (Le Flanc)	Continue
ER 18	Protection de cagette (Le Flanc)	Continue
ER 19	Protection de cagette (Le Flanc)	Continue
ER 20	Protection de cagette (Prolong)	Continue
ER 21	Protection de cagette (Créteilville)	Continue
ER 22	Amenagement de voirie	Continue
ER 23	Amenagement de voirie (sur l'axe de Collet d'Allevard)	Continue
ER 24	Amenagement d'un circuit de drainage	Continue
ER 25	Amenagement d'une liaison cyclable	Continue